

# UN1TÉ

## CRS agressé aux Fêtes de Bayonne : La Justice répond



Comparution immédiate ce jour au tribunal judiciaire de Bayonne.

Le prévenu, auteur d'une lâche agression envers un CRS en service, a été condamné à :

- 18 mois de prison ferme avec maintien en détention
- 2 ans de privation des droits civiques

Une réponse judiciaire forte qu'UN1TÉ aimerait voir se généraliser.

UN1TÉ demande l'instauration de peines minimales pour toute violence contre les policiers.

### ZÉRO TOLÉRANCE !

**UN1TÉ, seule OS présente au tribunal pour soutenir les collègues victimes.**

Suivez-nous



**UN1TÉ.MI**  
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS POLICIERS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

15/07/2025